

Wavre, le 8 avril 2010.

COMMUNIQUE

Suite à une affaire actuellement en investigation et d'un commun accord entre la société Aviacom et la Fédération Française de Parachutisme, la société Aviacom demande aux détenteurs d'Argus SIS de faire contrôler la date de fabrication de leur sectionneur Argus et de le renvoyer pour échange si celui ci est du lot "JAN 2007".

Aviacom précise que 5% de chaque lot de sectionneurs est activé pour contrôler la fiabilité de nos produits et que pour le moment rien ne confirme la défaillance de l'un d'entre eux.

Matériel concerné : Argus SIS fabriqué entre janvier 2007 et octobre 2007.

Procédure : contrôle visuel de la date de fabrication sur le sectionneur.

Démontage pour échange si le l'inscription est JAN 2007.



<- date de fabrication

Sportivement,



Karel Goorts
Administrateur délégué
Aviacom SA
karel@aviacom.com